

Le 27 mars 2020.

Objet : Courrier aux collectivités locales concernant la pandémie Coronavirus COVID-19

Madame, Monsieur,

La pandémie de COVID-19 et les mesures prises pour endiguer l'épidémie ont des conséquences sur les compagnies et lieux indépendants que nous représentons.

Le SYNAVI, syndicat des arts vivants, porte et défend les intérêts des structures indépendantes de création, production ou diffusion de spectacle vivant, toutes disciplines confondues, représentantes d'un tiers secteur culturel, entre institutions publiques et entreprises à vocation commerciale, sur l'ensemble du territoire national.

Les fermetures des théâtres, les annulations jusqu'à nouvel ordre des représentations, des ateliers et interventions artistiques dans l'ensemble des établissements où nous intervenons (établissements scolaires, sociaux, pénitentiaires, EPHAD, bibliothèques, etc.) auront des conséquences immédiates et à long terme.

En effet tous les projets ne pourront être reportés ou à des termes qui mettront en danger la pérennité des structures.

Les aides, fonds de soutien, dispositifs mis en place en urgence par l'Etat et certaines collectivités permettront la sauvegarde de certains d'entre nous mais la remise en route d'une activité normale demandera assurément un temps long.

Le SYNAVI a ouvert une cellule de crise pour ses adhérent-es qui compile les difficultés rencontrées, les dispositifs existants au fur et à mesure de leur mise en place, conseille et accompagne.

Le SYNAVI demande que :

- **les aides et subventions 2020 liées aux projets de création soient votées sans délais et l'instruction des dossiers accélérés.**
- **les aides au fonctionnement soient votées sans délais et l'instruction des dossiers accélérés.**
- **les cessions prévues dans les établissements en régie direct (centres culturels, théâtre de ville, ...) soient payées malgré les annulations.**
- **les ateliers de pratiques artistiques, quels qu'ils soient et quel que soit le mode de contractualisation, soient payés jusqu'au terme de l'année scolaire.**
- **les subventions déjà votées soient versées quel que soit l'avancement des projets concernés.**
- **de manière générale l'ensemble des aides votées ou prévues soient honorées quel que soit l'avancée des projets.**



Les compagnies et lieux indépendants vont prendre de plein fouet les conséquences économiques du confinement : annulation de représentations, reports et annulations des actions dans les écoles, collèges, lycées, annulation de résidences...

Nous sommes à votre disposition pour travailler avec vous au plus près des réalités des structures de création.

Dans l'attente de vos prompts retours, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Sandrine Le Métayer et Eric Vanelle
Co-délégué-e du SYNAVI Occitanie